

No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 1^{er} AOÛT 2018, À 20 H.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE

Projet de règlement no 483-2-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140.

Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 05

Sont présents :

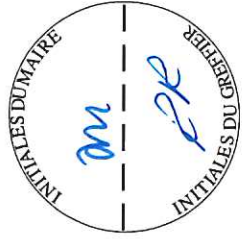
M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Rémi Raymond, directeur général
adjoint et greffier

Est absent :

M. Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2018
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Amendement - Politique administrative et salariale du personnel cadre
 - 5.2 Modification - Annexe salariale - Politique administrative et salariale du personnel cadre
 - 5.3 Abolition et création de postes - Col blanc - Modification de l'organigramme



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

6 FINANCES

- 6.1 Déboursés du mois de juillet 2018
- 6.2 Dépôt - Liste des engagements juillet 2018
- 6.3 Transferts budgétaires
- 6.4 Renonciation - Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 30 juin 2018
- 6.5 Radiation de solde facturations diverses
- 6.6 Autorisation de signature - Entente - Service affaires Internet haute vitesse - Centre Multifonctionnel

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi d'un mandat - Modélisation hydraulique
- 7.2 Autorisation de paiement - Acceptation finale - Travaux d'aménagement parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin
- 7.3 Autorisation de paiement - Acceptation finale - Aménagement de la Halte Belvédère
- 7.4 Autorisation de dépenses - Entretien des fossés

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Demande d'appui CPTAQ 2018-030 – Lot 2 601 632 – 4830, chemin du Côteau-de-Trèfle Sud
- 8.2 Nomination – Représentant – Comité consultatif régional d'aménagement - M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Embauche - Moniteurs des camps de jour
- 10.2 Dénonciation de la réduction des services au CLSC du Richelieu
- 10.3 Demande d'autorisation de passage – Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud
- 10.4 Embauche - Moniteur stagiaire YMCA - Camps de jour 2018

11 RÉGLEMENTATION

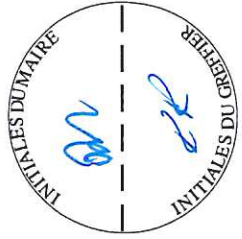
- 11.1 Adoption - Second projet de règlement no 483-2-U
- 11.2 Avis de motion - Règlement no 505-A
- 11.3 Adoption – Projet de résolution PPCMOI 451-01-2018 – ZONE MN2-U-352

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

- 13.1 Demande d'appui - Projet de garderie - Virevolte

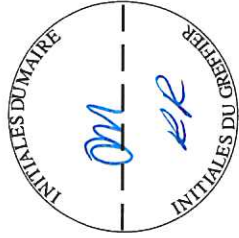
14 LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annulation

Ville de Carignan

	1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
		Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 05.
18-08-268	2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
		Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'ordre du jour.
	3	PÉRIODE DE QUESTIONS
	4	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
18-08-269	4.1	Séance ordinaire du 4 juillet 2018
		Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité : D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2018.
	5	DIRECTION GÉNÉRALE
18-08-270	5.1	Amendement - Politique administrative et salariale du personnel cadre
		Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité : D'AMENDER la Politique administrative et salariale du personnel cadre afin de permettre une clause de compensation pour l'usage d'un appareil cellulaire personnel aux fins du travail pour le personnel cadre; Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-13030-331, 02-13050-331, 02-14000-331, 02-31000-331, 02-31500-331, 02-61000-331 et 02-70190-331 sous réserve d'un transfert de 2 000 \$ provenant 02-13000-331.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-08-271

5.2 Modification - Annexe salariale - Politique administrative et salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT la Politique administrative et salariale du personnel cadre de la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Direction générale;

CONSIDÉRANT le projet de modification de la structure salariale 2018 déposé par le directeur général en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la structure salariale 2018 tel que modifiée par la Direction générale;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-13030-141 et 02-70190-141 sous réserve d'un transfert de 10 000 \$ provenant du 02-14000-412.

18-08-272

5.3 Abolition et création de postes - Col blanc - Modification de l'organigramme

CONSIDÉRANT les recommandations de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

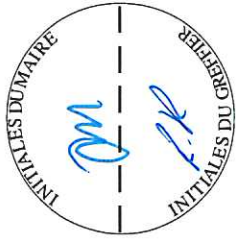
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR les postes "d'inspecteur niveau 1";

DE créer un troisième poste "d'inspecteur niveau 2";

DE créer le poste "commis à l'accueil et secrétaire" au Service de l'urbanisme ainsi qu'à la Direction des services techniques et des travaux publics;

QUE la présente résolution soit effective au 31 août 2018.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

6 FINANCES

18-08-273

6.1 Déboursés du mois de juillet 2018

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juillet 2018 pour un montant de 22 324,15 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juillet 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 931 228,32 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des engagements juillet 2018

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 juin 2018 au 15 juillet 2018.

18-08-274

6.3 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir entretiens parcs et achat but soccer

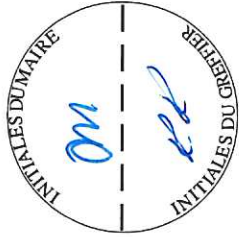
Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Entretien piste cyclable	02-701-50-529

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Entretien parcs	02-701-50-519

b) Afin de couvrir quote part CMM 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Fond de roulement	03-500-00-003
891 \$	Amendes cour municipale	01-233-20-000



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 891 \$	Contribution CMM	02-690-00-950

c) Afin de couvrir le budget transport en commun ARTM 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
72 477 \$	Quote part handibus	02-370-00-972
14 061 \$	Droits de mutation	01-233-12-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
86 538 \$	Quote-part ARTM	02-370-00-973

d) Afin de couvrir quote-part MRC 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
37 603 \$	Quote-part MRC-Recyclage	02-452-10-951
175 000 \$	Quote-part MRC-Organique	02-452-30-951
7 796 \$	Quote-part MRC dev économique	02-629-00-951

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
212 438 \$	Quote-part MRC déchets	02-451-10-951
7 961 \$	Quote-part MRC (adm)	02-190-00-951

e) Afin de couvrir publicité informations-communications 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Honoraires professionnels	02-470-00-419
12 000 \$	Mutations immobilières	01-233-12-000

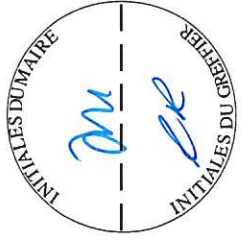
Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
22 000 \$	Publicité et informations	02-130-30-345

18-08-275

6.4 Renonciation - Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 30 juin 2018

CONSIDÉRANT les résolutions 16-01-19 et 17-10-335 décrétant des dépenses d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

16-01 Enseigne numérisée

17-07 Conseil Sans papier

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent globalement inférieures au montant du financement autorisé, ainsi il y a lieu de retourner au fonds de roulement le montant non dépensé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement, la partie du montant de financement approuvée, mais non utilisée pour un total de 13 498,18 \$;

D'AMENDER les résolutions 16-01-19 et 17-10-335 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fonds d'administration au fonds de roulement.

18-08-276

6.5 Radiation de solde facturations diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, dossier facturation diverses hockey, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits ne seront pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

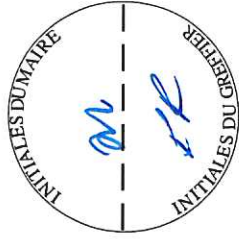
D'AUTORISER la radiation des soldes de facturations diverses selon la liste datée du 13 juillet 2018 pour un montant total de 153,78 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

18-08-277

6.6 Autorisation de signature - Entente - Service affaires Internet haute vitesse - Centre Multifonctionnel

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

D'AUTORISER le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, une entente de 36 mois avec le fournisseur Bell Services affaires afin d'augmenter la vitesse internet à 150Mbps/150Mbps pour un montant mensuel de 126 \$/mois pour le Centre multifonctionnel;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70120-331.

7 TRAVAUX PUBLICS

18-08-278

7.1 Octroi d'un mandat - Modélisation hydraulique

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par recherche de prix afin d'obtenir des soumissions pour la modélisation et la validation du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de modélisation du réseau d'aqueduc à la firme Aqua Data Inc. pour la somme de 23 707,85 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-411 sous réserve d'une appropriation des surplus affectés eau et égouts.

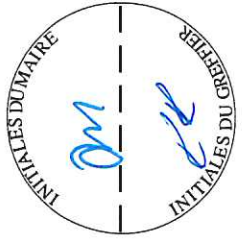
18-08-279

7.2 Autorisation de paiement - Acceptation finale - Travaux d'aménagement parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-10 octroyant le contrat d'aménagement des parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin - Phase 1 - Lot 2 à l'entreprise Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Marchand Design Architecture, responsable des plans et devis ainsi que de la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 928,96 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux d'aménagement des parcs et espaces verts - Boisé du Parchemin - Phase 1 - Lot 2, à l'entreprise Aménagement Sud-Ouest;

LE tout conditionnel à la réalisation des travaux correctifs demandés et de leur acceptation par le directeur des travaux publics et des services techniques;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-371.

18-08-280

7.3 Autorisation de paiement - Acceptation finale - Aménagement de la Halte Belvédère

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-09 octroyant le contrat de réalisation de la Halte belvédère sur le bord du bassin de Chambly à l'entreprise Les Terrassements Multi-paysages inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 372,93 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux d'aménagement de la Halte belvédère sur le bord du bassin de Chambly, à l'entreprise Les Terrassements Multi-paysages inc.;

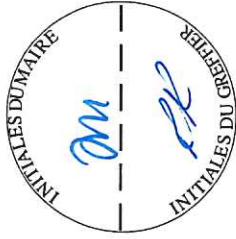
LE tout conditionnel à l'autorisation du directeur des travaux publics et des services techniques suite à l'inspection conjointe du site et à la correction des déficiences le cas échéant;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-126.

18-08-281

7.4 Autorisation de dépenses - Entretien des fossés

CONSIDÉRANT que le poste de courtage est un fournisseur



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

unique en vertu de l'obligation d'utiliser celui-ci selon la Loi sur le transport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à effectuer une dépense n'excédant pas la somme de 90 000 \$ taxes incluses pour le transport de terre provenant du nettoyage de fossés;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-08-282

8.1 Demande d'appui CPTAQ 2018-030 – Lot 2 601 632 – 4830, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire (CPTAQ) afin d'autoriser une entreprise en excavation (entretien paysager) incluant le stationnement des camions, des équipements et entreposage de granulats de s'y installer sur une partie du lot 2 601 632;

EN CONSÉQUENCE :

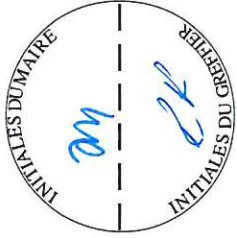
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire (CPTAQ) afin d'autoriser une entreprise en excavation (entretien paysager) incluant le stationnement des camions, des équipements et entreposage de granulats de s'y installer sur une partie du lot 2 601 632, le tout tel qu'illustré sur le plan réalisé par Territoire, Richard Brunet urbaniste, en date du 9 avril 2018, numéro de dossier TER18-116.

18-08-283

8.2 Nomination – Représentant – Comité consultatif régional d'aménagement - M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

DE nommer madame Valérie Beauchamp à titre de représentante de la Ville de Carignan au Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Embauche - Moniteurs des camps de jour

18-08-284

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Philip Cazavan et Philippe-Antoine Deslandes-Brousseau à titre de moniteurs des camps de jour au service du loisir pour la saison estivale 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

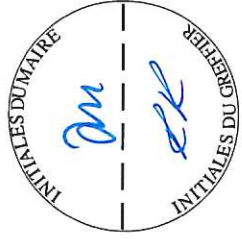
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

18-08-285

10.2 Dénonciation de la réduction des services au CLSC du Richelieu

CONSIDÉRANT que le CLSC du Richelieu fait partie des installations du Centre intégré et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, dont la mission consiste, selon son Code d'éthique, à « contribuer à promouvoir, maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de son territoire en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux de qualité », notamment à veillant à « Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables » et « Assurer une gestion de l'accès simplifié aux services »;

CONSIDÉRANT que le territoire du CLSC du Richelieu inclut six (6) villes de la MRC de Rouville (Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Saint-Mathias-sur-Richelieu) en plus des villes de Chambly et Carignan, pour une population totale de plus de 70 000 citoyens;

CONSIDÉRANT qu'à partir du 18 juin 2018, que le CISSS Montérégie-Centre a décidé de cesser d'offrir le service de consultations médicales sans rendez-vous au CLSC du Richelieu à la clientèle n'ayant pas de médecin de famille à ce même CLSC;

CONSIDÉRANT que cette clientèle sera plutôt redirigée au Centre Médi-Soleil situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, situé à près de vingt (20) kilomètres du CLSC de Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il est prévisible que ces coupures torpillent directement l'objectif d'un CLSC d'être un service de première ligne servant notamment à désengorger les hôpitaux et auront plutôt inévitablement l'effet contraire, soit celui d'augmenter la clientèle des centres hospitaliers avoisinants, particulièrement l'Hôpital du Haut-Richelieu, situé à proximité du Centre Médi-Soleil;

CONSIDÉRANT que la population de Richelieu compte un nombre important d'aînés et de personnes vulnérables dont la moitié est réduite qui seront directement affectées par cette mesure;

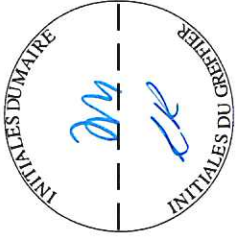
CONSIDÉRANT que cette relocalisation de services constitue une centralisation inacceptable et irresponsable des soins de santé vers Saint-Jean-sur-Richelieu et une attaque directe à l'accessibilité des soins de santé;

CONSIDÉRANT que le CLSC du Richelieu est en mesure d'accueillir en moyenne près de vingt-cinq (25) personnes sans médecin de famille par jour en formule sans rendez-vous;

CONSIDÉRANT que les cliniques médicales et les GMF de la région sont déjà tous saturés et qu'un nombre important de personnes n'ont toujours pas de médecin de famille;

CONSIDÉRANT que cette importante décision du CISSS Montérégie-Centre, qui est d'ailleurs contraire à son Code d'éthique, a été annoncée silencieusement et qu'il est à craindre que d'autres coupures, dans d'autres types de services, s'ajoutent à celles déjà annoncées;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population et les besoins grandissants, il devient essentiel de bonifier l'offre de services, non de la diminuer;



No de résolution
ou annotation

Bill de Carignan

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin de préserver l'accessibilité, déjà difficile, aux soins de santé à la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal dénonce la décision du CISSS Montérégie-Centre de couper dans les services offerts au CLSC du Richelieu;

QUE le conseil municipal demande au Ministre de la santé et des services sociaux d'intervenir et de suspendre cette décision du CISSS Montérégie-Centre, laquelle doit entrer en vigueur le 18 juin 2018;

QUE la présente résolution soit transmise au Ministre de la santé et des services sociaux, au CISSS Montérégie-Centre, au député de Chambly et aux villes du territoire desservi par le CLSC du Richelieu.

18-08-286

10.3 Demande d'autorisation de passage – Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud

CONSIDÉRANT la demande du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des véhicules hors-route sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre les lots 2 599 527 et 2 599 873;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le lot 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres, entre le lot 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et la route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur la route 112 à l'intersection des chemins de Chambly et de la Carrière;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur une



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin Bellevue en face du lot 3 636 338 afin de se rendre au stationnement;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2018-2019.

18-08-287

10.4 Embauche - Moniteur stagiaire YMCA - Camps de jour 2018

CONSIDÉRANT l'offre du programme du gouvernement du Québec en collaboration avec le YMCA de Toronto;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Matthew A. Olivan à titre de moniteur des camps de jour pour la saison estivale 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

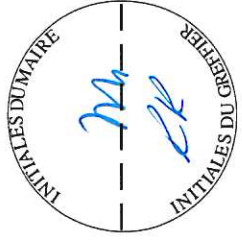
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

11 RÉGLEMENTATION

18-08-288

11.1 Adoption - Second projet de règlement no 483-2-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-2-U, modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-2-U, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140.

18-08-289

11.2 Avis de motion - Règlement no 505-A

Suite à la présentation du projet de règlement par le greffier, le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 505-A, règlement concernant les systèmes d'alarme.

18-08-290

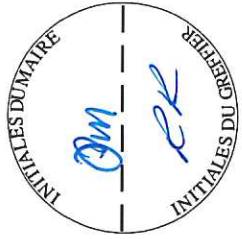
11.3 Adoption – Projet de résolution PPCMOI 451-01-2018 – ZONE MN2-U-352

CONSIDÉRANT que la problématique touche cinq (5) propriétés localisées dans la zone MN2-U-352 à l'extrémité de la rue Gertrude. Deux de ces propriétés sont occupées (lots 2 598 805 et 4 975 170) par des habitations unifamiliales isolées et trois lots sont vacants (lots 2 598 796, 2 598 797 et 2 598 801);

CONSIDÉRANT que la zone MN2-U-352 est considérée comme un secteur devant faire l'objet d'une planification d'ensemble axée sur un développement résidentiel de forte densité devant faire une large place à la protection du milieu boisé;

CONSIDÉRANT que la délimitation de la zone, conforme à l'affectation du territoire prévue au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, inclut cependant cinq (5) propriétés pour lesquelles le cadre réglementaire applicable n'est pas adapté;

CONSIDÉRANT que cette situation a pour conséquence d'interdire la construction d'habitation unifamiliale isolée sur les lots vacants et, pour ce qui est des emplacements déjà construits, de limiter les projets d'agrandissement ou d'ajout



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du Règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'il se conforme aux dispositions prévues à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.

2. Que le conseil municipal accorde, conformément au règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance de permis de construction aux conditions suivantes :

2.1 Seuls les terrains situés en bordure d'une rue existante et desservis par les services d'aqueduc et d'égout pourront faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu du Règlement numéro 451-U sur les PPCMOI;

2.2 Seuls les projets suivants pourront être assujettis à une demande de permis :

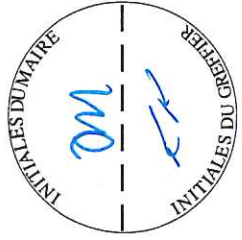
2.2.1 Une opération cadastrale visant à créer un lot destiné à la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

2.2.2 La construction d'une habitation unifamiliale isolée;

2.2.3 L'agrandissement d'un bâtiment principal;

2.2.4 La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel.

2.3 Concernant les opérations cadastrales, les lots doivent respecter les dimensions minimales en vigueur dans la zone H-348 pour une habitation unifamiliale isolée, soit :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

2.3.1 - Superficie minimale : 360 mètres carrés

- Profondeur minimale : 24 mètres

- Largeur minimale : 15 mètres

- Largeur minimale / lot coin de rue : 18 mètres

2.3.2 Dans le cas d'une opération cadastrale visant la subdivision du lot 2 598 801 ou 2 598 805, le lotissement proposé doit être conçu de manière à ce que la façade d'une future habitation soit orientée vers la rue Gertrude.

2.4 Concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée :

2.4.1 L'implantation proposée s'inscrit dans la continuité de l'alignement des habitations voisines;

2.4.2 La localisation de l'habitation doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres

- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres

- Latérale minimale : 2 mètres

- Autre latérale : 3 mètres

- Arrière minimale : 6 mètres

2.4.3 La volumétrie du bâtiment est comparable à celle des habitations voisines;

2.4.4 L'implantation proposée permet de réduire le plus possible la coupe d'arbres matures sur le terrain;

2.4.5 Un minimum de 50 % de la superficie du terrain doit être constitué d'espaces végétalisés (aires gazonnées et surfaces paysagées composées majoritairement de végétaux).

2.5 Concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

2.5.1 L'agrandissement doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres
- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres
- Latérale minimale : 2 mètres
- Autre latérale : 3 mètres
- Arrière minimale : 6 mètres

2.5.2 La hauteur de l'agrandissement ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

2.6 Concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel :

2.6.1 Le projet doit respecter les normes applicables aux marges et cours prévues au règlement de zonage pour un projet du même type;

2.6.2 Le projet doit respecter les dispositions relatives aux bâtiments accessoires prévues au règlement de zonage pour un projet du même type.

3. Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

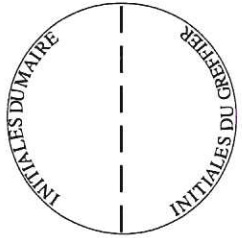
18-08-291

13.1 Demande d'appui – Projet de garderie - Virevolte

CONSIDÉRANT la demande de projet de garderie déposée par monsieur Nicolas Azoulay auprès du Ministère de la Famille et des Aînés référence dossier projet.g.educative virevolte inc., numéro de division 3001-6358;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la Ville de Carignan d'intégrer une garderie au projet de développement domiciliaire Les Jardins d'Isaïe;

CONSIDÉRANT qu'il y a une liste d'attente de plus de 130 inscriptions provenant du secteur;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan confirme son appui à la demande de projet de garderie déposée auprès du Ministère de la Famille et des Aînés référence dossier projet.g.educative virevolte inc., numéro de division 3001-6358.

18-08-292

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 51.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marqués
Maire